Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 059-265905745-20260511-110526CA2026_07-BF

Département du Nord
Arrondissement de DOUAI
Canton de Sin Le Noble

D3. 30 04 2026

OBJET : Budget primitif 2026 du CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) DE SOMAIN

L'an deux mille vingt – six (2026), le trente (30) avril, à seize heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SOMAIN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

Présents : Jean – Baptiste GROS, Maire et Président du CCAS, Dominique LINKE, Laurence DUCHEMIN, Justine BAILLEUX, Muriel PETIT, Violette HURET, Alain BELFER, Sylvanna DI FABRIZIO, Véronique WUILLAUME

Excusés : Fabienne PREUD'HOMME, Daisy FINKE, Alexandre WAVELET, Carinne COLLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° D5. 16.04.2026 du 16 avril 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) avec présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.) en séance du 16/04/2026,

Considérant que, conformément à l'article L.1612-35 du C.G.C.T, l'intégralité des annexes obligatoires ont été jointes au Budget Primitif (B.P.) 2026,

Considérant que, conformément à l'article L.1612-26 du C.G.C.T., le chef de l'exécutif doit communiquer le projet de budget avec les rapports correspondants aux membres de l'assemblée délibérante douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget,

Considérant que le projet de B.P. 2026 et la note annexe du C.C.A.S. de Somain ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 17/04/2026,

Considérant que, conformément à l'article L.1612-27 du C.G.C.T., le budget est voté soit par nature avec une présentation croisée par fonction, soit par fonction avec une présentation croisée par nature,

Le projet de B.P. 2026 est voté par nature avec une présentation croisée par fonction.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 059-265905745-20260511-110526CA2026_07-BF

Ce projet est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 831 000,00 €	4 831 000,00 €
Section d'investissement	226 000,00 €	226 000,00 €
Total	5 057 000,00 €	5 057 000,00 €

Il est proposé au conseil d'administration :

D'APPROUVER le Budget Primitif du C.C.A.S. de Somain pour l'exercice 2026,
D'ATTESTER de la transmission d'une note synthétique.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif du C.C.A.S. de Somain pour l'exercice 2026,
ATTESTE de la transmission d'une note synthétique.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SOMAIN
59490

M. Jean - Baptiste GROS
Maire de Somain
Président du CCAS